

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAE 289 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – conventions.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2018 DAE 53 des 20 à 22 mars 2018 portant réforme des redevances et règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet son approbation la conclusion de conventions d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale sur des emplacements durables ;

Vu l'avis du conseil du 1er arrondissement en date du 30 octobre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 2e arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 3e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du 22 octobre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 31 octobre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 8 novembre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 6 novembre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du 9 novembre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 30 octobre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 25 octobre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 6 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ere commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec les personnes désignées en annexe à la présente délibération une convention d'occupation du domaine public fixant les modalités d'occupation et les conditions tarifaires annuelles pour des emplacements situés sur le domaine public à Paris.

Article 2 : Les effets pécuniaires inhérents à ces conventions s'opéreront à compter du 1er décembre 2018.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget municipal de fonctionnement de l'année 2018 et des exercices ultérieurs.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO